SAVATE
Boxe Française

Saison 2025-2026

http://gignac-savate.e-monsite.com

Gignac Savate

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2025- 2026

Lieu *:* Espace Sportif de Gignac Av Mas Salat 34150 Gignac

Jour	Horaires	Cours
Lundi	19h -20h	**Self Défense Red Training** *(Savate Défense)* (>=16ans) *(tous niveaux – progression technique)*
Lundi	20h15 -21h15	**Cardio Boxe Ados/Adultes)** *(Savate Défense)* (>=16ans) *(tous niveaux – progression technique)*
Lundi	20h -21h30	**Boxe Française Ados/Adultes** *(tous niveaux – progression technique)*
Mercredi	18h45-19h45	**Boxe Française 8-10ans** *(tous niveaux – progression technique)* **Boxe Française 11-14ans :** spécifique technico tactique *(tous niveaux – progression technique)*
Mercredi	20h-21h30	**Boxe Française Ados/Adultes** *(tous niveaux – progression technique)*
Vendredi	18h15-19h15	**Boxe Française 11-14ans** : spécifique technico tactique *(tous niveaux – progression technique)*
Vendredi	19h30-20h30	**Self Défense Red Training** *(Savate Défense)* (>=16ans) *(tous niveaux – progression technique)*

Cotisation Club (licence et assurance obligatoires inclus)

Tarifs Boxe Française (avec licence)

Né(e)s de 2015 à 2017 : 110 eur
Né(s) de 2011 à 2014 : 125 eur
Né(e)s de 2006 à 2010 : 145 eur
Né(e)s en 2005 et avant : 160 eur
Boxe Française + 1 autre discipline : 170 eur
Boxe Française + 2 autres disciplines : 180 eur
Reprise à partir du Mercredi 8 Septembre 2025

Tarifs Self Défense (avec licence)
(Savate Défense)
120 eur
Self Défense + Cardio Boxe : 130 eur
Reprise des cours le Lundi 8 Septembre 2025

Tarifs Cardio Boxe (avec licence)
(Savate Forme)
110 eur
Cardio Boxe + Self Défense : 130 eur
Reprise des cours le Lundi 8 Septembre 2025

Cette cotisation devra être impérativement réglée au début de la saison sportive accompagnée :

. 1 photographie d'identité est demandée (fiche d'inscription club).

. Un certificat médical daté d'après le **1er Septembre**, reconnaissant l'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française, Self Défense-Savate Défense, Cardio Boxe – Savate Forme est exigé.

. Autorisation des parents pour les mineurs (la signature de la fiche d'inscription par les parents tient lieu d'autorisation)

L'inscription ne devra définitive qu'à réception de l'ensemble du dossier :
- la fiche d'inscription avec la photo, le certificat médical et la cotisation.

. Les compétiteurs devront faire compléter leur passeport médical par les médecins concernés

. La tenue sportive doit rester correcte : T-shirt sport + pantalon sport – Pas de short, pantacourt ou bermuda avec des poches.
. Pour la pratique de la Savate Boxe Française, l'équipement sportif (gants de boxe, protège dents, coquille, chaussures, protège tibia éventuellement) est obligatoire à chaque séance et propre à chaque adhérent.
- Pour la Self Défense, une tenue de sport est suffisante.

. La couleur du club est Rouge et Noire
. Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la Savate Boxe Française. Elles ne doivent pas porter de semelles noires, afin de préserver et de garder en bon état le revêtement de sol de la salle.

. Le port de bandes type mitaines est obligatoire dans les gants pouvant être prêtés par le club.

. Les équipements appartenant au club : gants, cordes, sac, haltères, sont à la disposition de chacun et doivent être remis en place dans l'espace de rangement prévu par le club à l'issue de chaque séance.

. Un vestiaire et des douches sont à la disposition de chacun.
. Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux et espaces communs gracieusement mis à notre disposition par la municipalité de Gignac

- Chacun s'engage à respecter et ne pas perturber le déroulement de chaque séance d'entraînement, sous la responsabilité du moniteur, sous risque de sanctions.

- Il est nécessaire qu'il y ait au mini 5 participant(e)s pour que le cours puisse avoir lieu. En dessous de ce nb le moniteur peut être amené à annuler la séance.

- La prise en charge des adhérents démarre aux horaires définis, le club décline toute responsabilité en cas de blessures éventuelles se produisant dans l'enceinte sportive, avant le cours ou après. Hors cours, l'adhérent (majeur ou son représentant légal) est responsable de ses actes.

- Toute personne arrivant avec plus de 10min de retard ne pourra pas suivre le cours, ce, afin de préserver la mise en sécurité et santé des pratiquant(e)s qui n'auraient ainsi pas pu suivre l'échauffement cardio-musculaire. Une tolérance pourra le cas échéant être acceptée au maximum 3 fois dans la saison pour les retards « justifiés » auprès des moniteurs/trices de moins de 10 min.

Vos moniteurs fédéraux bénévoles :

Mr Dominique Raynard
- Moniteur de Savate Boxe Française, Savate Forme et Savate Défense
- Formateur Self Défense méthode Red Pro Training
- Gant d'Or, Gant d'Argent Technique 1er et 2ème Degré Boxe Française
- Savate Jaune (Savate Défense)

Mr Philippe Herrero
- Moniteur de Savate Boxe Française et Savate Bâton Défense
- Formateur Self Défense méthode Red Pro Training
- Gant d'Argent Technique 1er Degré de Savate Boxe Française
- Savate d'Argent 1er et 2ème Degré de Savate Bâton Défense

Mr Thierry Garcia
- Moniteur Fédéral de Savate Boxe Française
- Gant d'Argent Technique 1er Degré de Savate Boxe Française

Mr Eddy Khamassi
- Moniteur de Savate boxe Française
- Gant d'Argent Technique 1er Degré de Savate Boxe Française

. La pratique de la Savate Boxe Française et Self Défense ne devront s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations ou compétitions.

. Seul(e)s pourront éventuellement être inscrit(e)s à une compétition, sous validation des moniteurs/trice, les adhérent(e)s venant très régulièrement s'entrainer et participants obligatoirement aux cours spécifiques éventuels prévus en préparation.

. Le pratiquant s'engage à ne pas utiliser les techniques apprises dans le cadre privé.

. Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

. Chaque adhérent de l'association, conformément aux statuts, doit avoir un comportement conforme avec l'éthique de l'association et ne pas tenir de propos désobligeants envers les autres membres, moniteurs, monitrices et/ou qui pourraient nuire à l'intégrité d'autrui et à l'image du club.

. Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser, d'expulser l'un de ses adhérents, en cas de non-respect du présent règlement.

. Les membres du bureau se réservent le droit de refuser l'adhésion d'une personne dont le comportement ne serait pas conforme avec l'éthique de l'association, aux statuts et règlement intérieur

Pour le conseil d'administration : le président
Dominique Raynard
Le 01 sept 2025